

L'université, « premier lieu d'exercice démocratique et d'engagement associatif » (T. Ducados)

News Tank Éducation & Recherche -Paris - Actualité n°419510 - Publié le 18/11/2025 à 09:00

Imprimé par - abonné # - le 21/11/2025 à 09:10



Sébastien Chevalier, Thomas Ducados et Olivier Rey - © Quentin Genelot

« L'université est parfois le premier lieu d'exercice démocratique, d'engagement éventuel dans la vie associative, l'achèvement de la construction de l'étudiant en tant que citoyen. D'autant que la France compte les étudiants les plus jeunes de l'Union Européenne », déclare Thomas Ducados, chargé de mission vie étudiante, vie de campus et lien avec les collectivités territoriales à France Universités, le 13/11/2025.

Il s'exprime durant une table ronde consacrée aux engagements des étudiants et aux politiques de vie étudiante lors des 16^e Journées Archives, Recherches et Mémoires Étudiantes organisées à l'Université Paris Nanterre.

Selon lui, deux événements ont marqué un tournant sur la vie étudiante des établissements : la concertation sur un « plan national de vie étudiante » lancée par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'ENESR en 2015, et la loi <u>ORE</u> (<u>Orientation et réussite des étudiants</u>) (Orientation et Réussite des Étudiants), ayant abouti à la <u>CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus</u>).

« L'engagement en tant que tel est abordé, et cela donne lieu aux textes réglementaires adoptés avant les élections de 2017. L'État dit pour la première fois aux établissements de valoriser l'engagement, même s'ils le faisaient déjà », indique Thomas Ducados.

<u>Caroline Rolland-Diamond</u>, présidente de l'Université Paris Nanterre, met en avant les initiatives visant à mieux reconnaître l'engagement des étudiants, avec l'élaboration d'une charte des personnes élues ou nommées dans les conseils et commissions de l'université, et la mise en place d'une convention étudiante « qui s'intéressera aux questions d'alimentation et à d'autres défis sociétaux ».

Olivier Rey, président de l'<u>OVE (Observatoire national de la vie étudiante)</u>, estime qu'aujourd'hui, « il n'y a plus un seul mouvement étudiant, mais plusieurs qui coexistent, avec des organisations encore très orientées par des considérations et objectifs politiques, et d'autres qui en sont très éloignées ».

Un prisme politique de l'engagement étudiant

Pour Sébastien Chevalier, chef de service coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche au MESR, il existe un « prisme politique de l'engagement étudiant assez considérable », résultant des transformations du système de l'ESR les 15 à 20 dernières années par les gouvernements successifs.

Il retrace la « course en avant de la transformation du système :

- Entre 1984, la loi Savary, et 2002, la réforme <u>LMD (Licence Master Doctorat)</u> (Licence, Maîtrise et Doctorat), il ne se passe quasiment rien du point de vue de la structuration ; en tout cas, le système n'est pas révolutionné.
- En 2005, avec la création de l'<u>ANR (Agence nationale de la recherche)</u>, les modalités de financement de la recherche sont modifiées et on assiste à une montée en puissance des projets européens.
- En 2007-2008, avec la loi Pécresse, les responsabilités et compétences des établissements sont élargies. S'opère un vrai changement de logiciel, dont on ne récolte pas encore pleinement les fruits, puisqu'on parle de 'nécessaire autonomie 2', considérant peut-être que la première autonomie n'est pas allée jusqu'au bout.
- L'apparition des <u>Pres (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur)</u> (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) et la loi Fioraso en 2013 constituent aussi des bouleversements, puisqu'on commence à parler de 'politique de site'.
- Depuis 2010-2011, on observe la montée en puissance des PIA France 2030. À cela s'ajoutent la loi <u>ORE (Orientation et réussite des étudiants)</u> (Orientation et réussite des étudiants) en 2018 et la <u>LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) (loi de programmation de la recherche) en 2020 ».</u>
- « J'ai été épaté du niveau de compétence des organisations représentatives étudiantes dans un système en mouvement permanent », déclare-t-il.

Reconnaissance de l'engagement étudiant à l'Université Paris-Nanterre

« À l'Université Paris-Nanterre, il y a une longue histoire d'engagement étudiant, une vie associative étudiante riche avec plus d'une centaine d'associations étudiantes. Il existe de longue date une reconnaissance de cet engagement étudiant dans les maquettes de formation. L'engagement solidaire et social est reconnu », indique Caroline Rolland-Diamond.

L'université a choisi de fonder son projet stratégique, soutenu par les fonds France 2030, Exes (Excellence sous toutes ses formes »), sur l'expérience étudiante.

« C'est un projet Unisson (Université de l'Innovation Sociale et Solidaire de Nanterre), qui vise à améliorer l'expérience étudiante dans un continuum et comprend forcément un volet sur l'engagement étudiant », déclare Caroline Rolland-Diamond.

Un mouvement étudiant moins articulé aux configurations politiques

« J'ai connu un mouvement étudiant très politisé. Jusque dans les années 1990, les principales organisations et associations étudiantes étaient articulées directement ou indirectement aux configurations politiques », note Olivier Rey, président de l'<u>OVE (Observatoire national de la vie étudiante)</u> (Observatoire de la Vie Étudiante).

"Nous avons eu une phase en France où l'objectif des mouvements étudiants, comme l'Unef, y compris dans sa forme corporative, était de construire des institutions du mouvement étudiant autonomes. Cela s'est manifesté par des restaurants universitaires, des résidences étudiantes, par la création de la <u>MNEF (Mutuelle nationale des étudiants de France)</u> (mutuelle nationale des étudiants de France), d'un régime de sécurité sociale étudiant, parfois dans une quasi-rivalité avec l'État, qui de son côté a lancé les œuvres.«

»Nous sommes ensuite passés à un tout autre répertoire, la fin de la <u>Mnef (Mutuelle nationale des étudiants de France)</u>, la fin de la Sécurité Sociale Étudiante. Les institutions ou services qui les ont remplacées ne sont plus aujourd'hui vraiment gérées par les étudiants : la FSEF (Fondation de santé des Étudiants de France), la CVEC, les centres de santé étudiants. Et en même temps s'est développée une vie associative qui n'existait peut-être pas il y a 50 ans : les épiceries solidaires, Nightline, Animafac, l'<u>Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville)</u> etc« , dit-il.

Une sollicitation institutionnelle trop forte?

Olivier Rey souligne "l'ambiguïté d'une sollicitation institutionnelle très forte souvent réclamée par les organisations étudiantes, qui paradoxalement engloutit leur force".

»On voit sur le temps long la multiplication des lieux où des étudiants sont représentés, élus : dans les conseils, les commissions qui en dépendent, les conventions, les parlements étudiants etc. Les étudiants sont sollicités pour évaluer les enseignements, les formations, ou les établissements par le <u>Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur)</u>.«

« Dans quelle mesure toute cette énergie consacrée à assurer la représentation des étudiants ne se fait pas au détriment de l'investissement auprès des autres étudiants, et de la structuration du milieu étudiant. On pourrait même se demander de façon provocatrice si tout cet investissement dans les conseils, ne leur a pas retiré un peu de leur énergie vitale par rapport au travail qu'ils effectuaient avant d'y être représentés. »

Il regrette que les organisations étudiantes ne se saisissent pas plus des outils de mesure, d'objectivation de la vie étudiante existants. Selon lui, l'objectivation de phénomènes comme la précarité étudiante permet d'« étayer des politiques publiques en direction des étudiants les plus en souffrance », car « l'étudiant moyen n'existe pas ».

Une situation budgétaire « polluant le débat autour de la vie régalienne des établissements »

« La situation budgétaire pollue le débat autour de la vie régalienne de l'établissement, la formation, la recherche, l'accueil des jeunes, la prise en compte de leur santé, de leur bien-être, de leur réussite, de leur insertion professionnelle etc. », déclare Sébastien Chevalier.

Ainsi, le budget 2026 « peut avoir un effet sur la vie des établissements », et notamment les politiques de vie étudiante.

Il indique qu'à la Dgesip, « tous les ans, il y a une marge budgétaire qui confère une marge de manœuvre pour accompagner les établissements, des structures, ou des associations, ou mettre en place des conventions spécifiques avec des associations étudiantes. Mais nous peinons de plus en plus à le faire. Nous en venons même à étaler dans le temps certaines conventions pour lesquelles nous nous étions engagés en 2025. S'il y a une petite marge pour 2026, le problème c'est qu'elle sera automatiquement consommée par les missions nouvelles confiées aux établissements ».

Le coût du relèvement du taux de contribution au CAS Pensions pour les établissements relevant du Mesre s'élève à 208 M€ en 2026, et la mise en place de la protection sociale complémentaire santé, à 100 M€.

Et d'interroger : « Est-ce qu'il faut continuer les plans comme les PIA France 2030 dont le budget s'élève à 54 Md€, dirigé pour une grosse partie vers l'économie française ? Est-ce qu'il ne faudrait pas l'orienter vers la vie régalienne des établissements ? Pourquoi le CAS Pensions n'est pas compensé au Mesre alors qu'il l'est dans d'autres ministères ? ».



Sébastien Chevalier

Chef de service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche @ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Professeur des universités @ Université de Bourgogne (UB)

TalentCampus est un projet labellisé dans le cadre des Investissements d'Avenir en Formations Innovantes (Idefi), qui réunit cinq partenaires depuis 2012.

Parcours

Depuis octobre 2020	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) Chef de service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche
Depuis 2007	Université de Bourgogne (UB) Professeur des universités
2018 - 2020	Université de Bourgogne (UB) Coordinateur du NCU RITM-BFC
2012 - 2020	Université de Bourgogne (UB) Coordinateur de l'Idefi Talent Campus

2012 - 2020	Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (<u>Hcéres</u>) Expert à la section des établissements
2010 - 2012	Université de Bourgogne (UB) Chargé de mission du Pres
2009 - 2012	Université de Bourgogne (UB) Vice-président délégué en charge de la formation, réussite et insertion professionnelle des étudiants
1999 - 2007	Université de Bourgogne (UB) Maître de conférences

_

Établissement & diplôme

1999	Université de Bourgogne (UB) Maître de conférence
1998	Université de Bourgogne (UB)

Fiche n° 16862, créée le 04/04/2016 à 10:37 - MàJ le 17/11/2025 à 11:01



Caroline Rolland-Diamond

Présidente @ Université Paris Nanterre

Professeure des universités @ Université Paris Nanterre

Directrice du Centre de recherches anglophones

Parcours

Depuis juillet 2024	<u>Université Paris Nanterre</u> Présidente
Depuis 2016	<u>Université Paris Nanterre</u> Professeure des universités
2020 - juillet 2024	<u>Université Paris Nanterre</u> VP CA
2017 - juin 2020	Université Paris Nanterre

2006 - 2016	Université Paris Nanterre
	Maîtresse de conférences

Établissement & diplôme

2016 - 2016 <u>EHESS (École des hautes études en sciences sociales)</u>

HDR

N.c. - 2005 <u>Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne</u>

Doctorat

Fiche n° 51888, créée le 04/07/2024 à 09:14 - MàJ le 17/11/2025 à 11:01



Olivier Rey

Président @ Observatoire National de la Vie Etudiante (OVE)

Parcours

Depuis juillet 2024 <u>Observatoire National de la Vie Etudiante (OVE)</u>

Président

Octobre 2019 - juillet 2024 <u>Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (Igésr)</u>

Inspecteur général (1° classe)

Mai 2019 - septembre 2019 Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la

recherche (IGAENR) Inspecteur (2^e classe)

Avril 2011 - mai 2019 <u>École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon)</u>

Responsable de l'unité Veille & Analyses de l'Institut français de l'Éducation

Janvier 2010 - mai 2019 <u>École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon)</u>

Ingénieur de recherche

2011 - 2019 <u>École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon)</u>

Ingénieur de recherche

Juillet 2010 - avril 2011 INRP

Chef du service de veille scientifique et technologique

2009 - 2011	Sciences Po Paris (IEP Paris) Enseignant, cours de politiques universitaires
2003 - 2010	INRP Ingénieur de recherche à la cellule de veille scientifique et technique
1999 - 2002	Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche (AMUE) Chargé de mission
1997 - 1998	Cabinet du ministre de l'éducation nationale Conseiller technique

Établissement & diplôme

1989 - 1991	<u>Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne</u> Maîtrise, science politique
1985 - 1987	Sciences Po Grenoble (IEP Grenoble) Diplôme d'IEP

Fiche n° 35223, créée le 09/05/2019 à 17:33 - MàJ le 17/11/2025 à 11:02



Thomas Ducados

Chargé de mission vie étudiante, territoire, lutte contre les LGBT-phobies @ France Universités

Chargé de mission vie étudiante, territoire, lutte contre les LGBT-phobies

Janvier 2020 - janvier 2022 <u>Université Paris Cité (EPE)</u>

Responsable du département vie étudiante

Mars 2019 - septembre 2019 <u>Université Paris Cité (EPE)</u>

Chef du service de la vie étudiante

Mars 2018 - mars 2019 <u>Université Paris-Sud (Paris 11)</u>

Coordinateur du pôle vie étudiante et égalité des chances

2014 - 2015 <u>Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur</u>

(<u>Hcéres</u>) Expert

Établissement & diplôme

2015 - 2016 <u>Sciences Po Toulouse (IEP Toulouse)</u>

Certification centre de préparation à l'administration générale (CPAG)

2011 - 2014 <u>Université Toulouse 2 Jean Jaurès</u>

Master histoire contemporaine

2008 - 2011 <u>Université Toulouse 2 Jean Jaurès</u>

Licence d'histoire

-

Fiche n° 55327, créée le 17/11/2025 à 12:21 - MàJ le 17/11/2025 à 12:32

© News Tank Éducation & Recherche - 2025 - **Code de la propriété intellectuelle :** « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »